

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
51

Membres en exercice : 51

Membres présents : 37

DELIBERATION
n° 2026 - 06 - 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"
Séance du 9 juillet 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 9 juillet, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 2 juillet, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Laëtitia MARECHAL, Nicolas MICHON, Séverine BESSONNET, Dominique BRET, Claude VILLAIN, Thierry BIRON, Justine BLOND, Jean-François BIRON, Thierry FAVREAU, Pierrick PHILIPPE, Philippe MOREAU, Marie-Thérèse BONNEAU, Walter SCHOEPPER, Chantal GUILBAUD, Patrick GALAMINI, Patrick LE MENER, Myriam REMAUD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Claire TURMEL, François BLANCHET, Julie MORISOT, Thomas PERROCHEAU, Antoine GASNET, Lionel GUILBAUD, Nicole BOULINEAU, Nathalie BUCHOU, Marie-Christine RENOU, Raphaël FARTURA, Jean-Pierre STEPHANO, Evelyne CHAUVEL, Emmanuel GACHET, Emmanuelle PRAUD, Nathalie PONCET, Thierry FOURNIER, Maryse AUGUIN, Franck CHATELIER.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Sylvie TESSON, Pascal BOURIAU, Patricia ROUVREAU, Bernard BESSONNET, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Bérangère GARRAUD, Marine BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Sébastien MURZEAU, Pascale MOREAU, Matthieu GAUVRIT.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Dominique BRET / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Bernard BESSONNET à Marie-Thérèse BONNEAU / Hervé BESSONNET à Claire TURMEL / Kathia VIEL à Nathalie BUCHOU / Jean-Yves LEBOURDAIS à Jean-Pierre STEPHANO / Sébastien MURZEAU à Evelyne CHAUVEL / Pascale MOREAU à Marie-Christine RENOU / Matthieu GAUVRIT à Raphaël FARTURA.

Maryse AUGUIN est désigné secrétaire de séance.

**Partenariat culturel avec la plateforme de revente
de billets Reelax Ticket**

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération propose chaque année une saison culturelle pluridisciplinaire au sein de la salle de spectacles La Balise afin de faire connaître et rendre accessible au plus grand nombre toutes les facettes qui composent le spectacle vivant.

Dans ce cadre, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire d'approuver la mise en place d'un partenariat avec la plateforme Reelax Ticket, afin de sécuriser la revente et le rachat de places de spectacles via la mise en place d'une « bourse aux billets » sécurisée et officielle.

En effet, la revente de places de spectacles est souvent source de problèmes, tant pour les acheteurs que pour les revendeurs. Certaines personnes malhonnêtes n'hésitent pas à vendre des billets invalides (faux ou déjà scannés) à des acheteurs sans méfiance tandis que certains vendeurs ne reçoivent parfois pas l'argent initialement promis en échange de leurs places.

Cette bourse aux billets, directement liée au logiciel de billetterie, permettrait ainsi de fléchir acheteurs et revendeurs vers une plateforme officielle et sécurisée encadrant de façon fiable et légale la revente et le rachat de places de spectacles. À noter que la Communauté d'Agglomération peut choisir quels spectacles intègrent cette bourse aux billets.

Les modalités financières de mise en place de ce service se porteraient sur les usagers sous la forme de frais de service de 15 % (d'un minimum de 3 €) du tarif de vente du billet, prélevés au moment de la vente (se déduisant de la somme perçue par le vendeur). Ainsi, la mise en place de ce service n'engendrerait ni dépenses, ni recettes supplémentaires pour la Communauté d'Agglomération.

Une convention de partenariat précisant les modalités de mise en œuvre est annexée à la présente note.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 1°, L.5216-1 et suivants,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 18 juin 2026,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la mise en place d'un partenariat entre le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et Reelax Ticket afin de sécuriser les usagers et acheteurs dans la revente de billets de spectacles ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président et son représentant, à signer la convention de partenariat avec Reelax Ticket afin de mettre en œuvre la bourse aux billets à partir de la saison 2026-2027.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Maryse AUGUIN

Givrand, le 13 juillet 2026

Le Président,

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

15 JUL. 2026

15 JUL. 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.